

Les avantages de la conduite accompagnée



Pourquoi choisir la conduite accompagnée (Apprentissage Anticipé de la Conduite ou AAC) ?

1. Plus d'expérience et moins d'accidents :

Lorsque l'on choisit une formation traditionnelle, seules 20 heures de conduite sont obligatoires pour pouvoir passer le permis. Avec la conduite accompagnée, en plus de ces 20 heures de conduite, les jeunes conducteurs doivent parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). Pendant cette année de conduite accompagnée, l'élève pourra conduire assez souvent pour être préparé à affronter toute sorte de situations au volant.

Grâce à l'expérience acquise pendant la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs sont moins angoissés et deviennent plus avisés sur la route, ce qui permet de réduire les risques d'accidents après l'obtention du permis.

2. Augmenter ses chances de réussir l'examen du permis :

Choisir la conduite accompagnée, c'est augmenter ses chances de réussir à l'examen du premier coup. Effectivement, le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 74% (sources 2017) contre 57% avec une formation traditionnelle.

3. Une période probatoire plus courte :

Lors de l'obtention du permis, on dispose uniquement de 6 points ; afin de parvenir à 12 points (au bout de 3 ans), il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant la durée du permis probatoire.

En ayant suivi une formation classique, la période probatoire est de 3 ans pendant lesquels l'on gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction. Tandis qu'avec la conduite accompagnée, la période probatoire passe à 2 ans pendant lesquels l'on gagne 3 points par année passée sans infraction.

4. Un coût moins élevé :

En moyenne, la conduite accompagnée coûte moins cher qu'une formation traditionnelle. La différence de prix vient du nombre d'heures de conduite supplémentaires (en plus des 20 heures obligatoires) dont l'élève aura besoin pour être prêt pour de l'examen.

5. Une assurance moins chère :

En plus de réduire le prix de formation, le fait de choisir la conduite accompagnée réduit aussi le prix de l'assurance du conducteur. La surprime imposée au jeune conducteur (100% de majoration) est réduite de 50% la première année puis de 25% la deuxième année. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.

6. Un apprentissage plus agréable :

L'apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisant pour l'élève. La présence de l'accompagnateur, qui est le plus souvent un membre de la famille, rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève d'avoir plus confiance en lui au volant.

Ainsi, après obtention de son permis, le jeune conducteur sera plus à l'aise quand il se retrouvera seul sur la route.

Les avantages de la conduite supervisée



Pourquoi choisir la conduite supervisée ?

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale avant le passage du permis ou encore après un échec à celui-ci afin de compléter sa formation.

Quels en sont les avantages ?

- La conduite supervisée permet d'acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique.
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins cher (en heures supplémentaires)
- Après un échec à l'examen du permis de conduire, le fait de conduire en conduite supervisée permet de consolider les acquis.
- Les contraintes sont plus souples que la conduite accompagnée puisque depuis la loi Macron de 2015, il n'est plus de kilométrage minimum à faire.